

Charte Institut Mines-Télécom

de bonne utilisation des systèmes d'intelligences artificielles génératives en formation

Objectif : Cette charte vise à promouvoir une utilisation responsable, éthique et légale des systèmes d'IA génératives dans le cadre des activités pédagogiques.

Conformément aux directives du gouvernement français¹, l'Institut Mines-Télécom (IMT) élargit l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) à l'ensemble de ses programmes de formation. Cette initiative vise à enrichir la compréhension de ses étudiants sur l'impact de l'IA sur la société, en développant leur capacité à analyser de manière critique et à anticiper les transformations induites par ces technologies.

L'application de l'intelligence artificielle (IA) se doit d'être juste, transparente et éthique, contribuant au bien-être d'une société et d'une économie qui respectent pleinement l'humain et son environnement. Elle doit assurer une fiabilité des résultats, garantie par une supervision humaine, tout en étant en accord avec les lois et réglementations (IA acte - Artificial Intelligence Act²).

Article 1 : Respect des lois (données personnelles, etc.) et des conditions liées à l'évaluation ou aux examens

Les apprenants doivent se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données personnelles, de propriété intellectuelle et de toutes autres législations applicables.

Les apprenants doivent réaliser les travaux demandés par les enseignants dans le respect des consignes données. Lorsqu'il est demandé aux étudiants de produire un travail (sauf indications contraires) celui-ci ne peut être sous-traité à une tierce personne ou à une entreprise (Ex entreprise d'IA).

Il est de la responsabilité des étudiants de vérifier auprès de leur enseignant ou de leur institution que l'utilisation de l'IA est permise pour le travail ou l'examen en question.

¹ Commission de l'intelligence artificielle - IA, notre ambition pour la France, Mars 2024.

² **Curriculum et Formation** : Les institutions d'enseignement supérieur devront intégrer des cours sur l'éthique de l'IA, la gouvernance des données, et la réglementation relative à l'IA pour préparer les étudiants à travailler dans un environnement réglementé et conscient des implications éthiques de la technologie.

Sensibilisation et Débat Public : En tant que centres de réflexion et de débat, les universités seront des acteurs clés dans la sensibilisation aux enjeux de l'IA et dans la facilitation du débat public sur son développement responsable.

Article 2 : Transparence sur le travail réalisé

Dans le cas où les étudiants utilisent des outils basés sur l'IA pour produire des travaux académiques (en accord avec les conditions de réalisation du travail demandé), il est important qu'ils communiquent clairement et honnêtement sur l'utilisation de ces outils. Il est impératif de citer la source et de préciser que l'IA générative a été utilisée pour réaliser un travail ou pour aider à la réalisation de celui-ci.

Les apprenants doivent être conscients que l'utilisation des IA génératives, telle que ChatGPT, Gemini, Mistral IA, Claude 3 dans le cadre de travaux académiques sans mentionner explicitement cette utilisation et son ampleur, peut être considérée comme un non-respect des conditions d'examen ou une fraude, et peut entraîner des sanctions.

Article 3 : Maîtrise des concepts et des connaissances

Il est également important de se rappeler que l'utilisation de l'IA ne doit pas remplacer la réflexion personnelle de l'étudiant. Les étudiants doivent toujours comprendre les concepts, les appliquer, les analyser de manière critique, être en mesure de les évaluer et de créer des solutions originales en faisant usage des compétences acquises.

L'IA ne peut être qu'un outil, une aide à la réalisation d'un travail demandé.

Article 4 : Responsabilisation

Les apprenants doivent partir du principe que les informations fournies par une IA générative peuvent être erronées ou incomplètes tant qu'elles n'ont pas été vérifiées. Les apprenants sont responsables des erreurs ou des omissions qui pourraient survenir en utilisant une IA générative et doivent s'assurer de la véracité des informations avant de les utiliser dans leurs travaux.

Article 5 : Développement des compétences en matière de méthodologie et d'esprit critique.

Les apprenants doivent s'engager à améliorer continuellement leurs compétences et connaissances en matière d'IA générative, notamment en matière d'éthique et de droit, afin de rester à jour et de mieux appréhender les enjeux associés à cette technologie.

Il est essentiel que les apprenants fassent preuve d'esprit critique lorsqu'ils utilisent une IA générative. Ils doivent être en mesure d'évaluer les résultats et les recommandations de l'IA générative, de les comparer à d'autres sources et de les remettre en question si nécessaire.

Article 6 : Développement des compétences techniques et des usages des systèmes IA génératives

Il est essentiel que les apprenants possèdent une solide expertise technique en matière d'IA génératives. Ainsi, il est attendu de ces derniers qu'ils approfondissent leurs connaissances non seulement dans le domaine du "prompt engineering", mais également dans des domaines

connexes tels que l'apprentissage machine, la modélisation de données, les architectures neuronales, et le traitement automatisé des langues.

Ces compétences, techniques et d'usage, sont fondamentales pour garantir l'employabilité des apprenants dans un paysage professionnel en constante évolution numérique.

Article 7 : Collaboration et partage des connaissances

Les apprenants sont encouragés à partager leurs expériences et leurs connaissances en matière d'utilisation des IA génératives avec leurs pairs. Cette collaboration peut contribuer à améliorer la compréhension collective des possibilités et des limites de ces technologies et à promouvoir leur utilisation éthique et responsable.

Article 8 : Respect de l'environnement et droit au renoncement

Les apprenants sont conscients de l'impact environnemental de l'usage des IA génératives et s'efforcent activement de minimiser leur empreinte écologique.